



ETS Leclercq SA

Belgium

www.leclercq-belgium.com

Traitement des garanties

Conditions d'applications de la clause de garantie.

La garantie s'étend à l'ensemble des produits commercialisés et vendus par nos soins (tant les pièces d'origines que les pièces adaptables) aux conditions suivantes :

- L'article en litige doit avoir été vendu par nos soins.
- L'article en litige ne peut être âgé de plus d'un an à compter de la date de facturation ; passé ce délai, il sera considéré d'office hors garantie (prolongation du délai sur présentation d'un justificatif de montage).
- L'article en litige ne peut avoir été ouvert, ni abîmé de quelque façon que ce soit.
- L'article en litige ne sera pas crédité mais remplacé. La garantie ne s'applique qu'à la pièce défectueuse fournie par nos soins et montée dans les règles de l'art, à l'exclusion de tout autre frais conséquent à la défectuosité de la pièce incriminée.
- Pour les pièces d'origine : Nous assurons le suivi de la garantie du fabricant après accord de celui-ci. Cela impliquant les contraintes et délais imposés par ces marques.
- Pour les pièces adaptables : Nous assurons nous-même la garantie après contrôle en nos ateliers de l'article réputé défectueux.

Procédure applicable aux garanties :

1. Les demandes de garantie doivent être signalées au préalable grâce au document adéquat.
2. Ce document doit nous être envoyé par fax ou par mail.
3. Une confirmation de retour, mentionnant les articles repris sur votre demande ainsi qu'une étiquette reprenant le numéro attribué à votre garantie vous seront envoyés. Cette étiquette devra obligatoirement être collée sur le coli à nous renvoyer à votre charge.
4. Après réception des articles suivra notre évaluation et traitement sous un délai d'un mois.

Traitement des retours

Les pièces et appareils neufs non utilisés seront crédités aux conditions suivantes :

- Pièces dans leur emballage original et intact
- Copie de la facture ou du bordereau de livraison.
- Retour à votre charge dans les trente jours suivants la date d'achat.
- La note de crédit sera émise avec une déduction de 10% :
 - a) Si la pièce ne nous est pas retournée endéans les trente jours suivants la date d'achat.
 - b) Si la pièce est refusée pour livraison tardive due au transporteur le jour normal d'arrivée (24h)
 - c) Si la pièce commandée n'a pas été enlevée par votre client.

Les pièces ne seront pas créditées dans les cas suivants :

- Pièces sans copie de facture et sans confirmation de notre part.
- Pièces sans emballage original.
- Pièces avec emballage détérioré ou avec inscriptions et étiquetages autres que ceux fournis.
- Pièces commandées spécialement à la demande du client.

- Les reliquats de commandes (B-O) acceptés par le client et fournis « avec délai plus long ».

Procédure applicable aux retours :

1. Les demandes de garantie doivent être signalées au préalable grâce au document adéquat.
2. Ce document doit nous être envoyé par fax ou par mail.
3. Une confirmation de retour, mentionnant les articles repris sur votre demande ainsi qu'une étiquette reprenant le numéro attribué à votre retour vous seront envoyés. Cette étiquette devra obligatoirement être collée sur le coli à nous renvoyer à votre charge.
4. Après réception des articles suivra notre évaluation et traitement sous un délai d'un mois.

Traitements des consignes

Les consignes que vous désirez nous retourner devront nous parvenir aux conditions suivantes :

- Accompagnées d'une copie de la facture ou du bordereau de livraison.
- Dans un délai d'un an suivant la date d'achat.
- Retour à votre charge ou par l'intermédiaire de nos représentants.
- Non endommagées, ni démontées, dans la boîte d'origine.

Le retour de certaines consignes pourrait être refusé pour les raisons suivantes :

- Les consignes ne correspondant pas à l'unité fournie.
- Les consignes démontées ou incomplètes.
- Les consignes cassées, fendues, brûlées, déformées.
- Les consignes bloquées (centrifugées)
- Les consignes dans un état tel que cela empêcherait leur conditionnement.

Livraisons

Si lors de la réception, vous constatez un dégât au colis qui vous est destiné, nous ne pouvons vous inviter qu'à le mentionner sur le document de transport que vous remet le **chauffeur** et en informer sa **société de livraison**. En effet, notre responsabilité s'arrête au moment où le transporteur prend la marchandise en charge. Nous attirons votre attention sur le fait que si cette procédure n'est pas appliquée, l'assurance du transporteur se refusera à intervenir !

Permettez-nous de vous rappeler que nous ne pouvons être tenus responsables d'aucune manière pour tous retards et/ou problèmes de livraison de votre marchandise.

Bien évidemment, notre service commercial reste à votre entière disposition pour répondre à vos questions et recevoir vos suggestions. : purchases@leclercq-belgium.com

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension et vous prions, chers clients, d'agréer nos sincères salutations.